

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNEL AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (TFP APS)

Code RNCP : 36648

Nombre de stagiaires
12

Durée :
175 heures
+ 8 heures
examen

Taux de réussite
97,4%

Objectifs

La formation TFP APS permet d'acquérir les savoirs et les aptitudes réglementaires et techniques liés au métier d'agent de prévention et de sécurité.
Obtenir la carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Public concerné

La formation TFP APS est ouverte à toute personne majeure souhaitant devenir agent de sécurité.

Elle concerne les demandeurs d'emploi, les salariés en reconversion ou aux jeunes adultes à la recherche d'une première qualification professionnelle en sécurité.

Prérequis

- Avoir une autorisation préalable du CNAPS lors de l'entrée en formation.
- Savoir lire, écrire et parler le Français : Niveau équivalent au B1. Une attestation ou un diplôme sera demandé.
- Pour les candidats de nationalité étrangère hors union européenne : avoir un test de niveau B1 européen (en expression orale et écrite en français) ou être titulaire d'un diplôme reconnu par l'état français. Justifier d'une présence en situation régulière de plus de 5 ans en France (titre de séjour) plus l'extrait de casier judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois.
- Pour les candidats de nationalité étrangère inter union européenne : avoir un test de niveau B1 européen (en expression orale et écrite en français) ou être titulaire d'un diplôme reconnu par l'état français. Avoir un extrait de casier judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est confirmée après vérification des prérequis et validation du financement.

Le délai moyen d'accès est de cinq jour après validation du dossier complet (hors cas particuliers).

L'équipe OPSIE Formation accompagne chaque candidat dans la constitution de son dossier et dans les démarches de financement (CPF, France Travail, entreprise, financement personnel, ...).

Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185



Programme de la formation

Le programme est conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

MODULE JURIDIQUE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure.
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale.
- Maîtrise les garanties liées au respect des libertés publiques.
- Respecter la déontologie professionnelle.
- Connaître les principes de la république française.
- Cours théoriques, Exercices pratiques, Examen écrit.



MODULE STRATÉGIQUE : GESTION DES PREMIERS SECOURS

- Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.
- PSC1 ou SST suivant référentiel INRS Sauveteur Secouriste du Travail.
- Cours théoriques, Exercices pratiques.



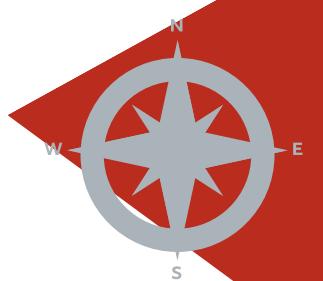
MODULE STRATÉGIQUE : GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES

- Savoir analyser les comportements conflictuels.
- Savoir résoudre un conflit.
- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle.
- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.
- Cours théoriques, Exercices pratiques, Évaluation attestation.



MODULE STRATÉGIQUE : TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATION

- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.



Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185

MODULE STRATÉGIQUE : CONNAISSANCE DE L'OUTIL INFORMATIQUE TRANSMISSION



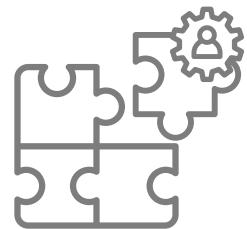
PSIE FORMATION
ORGANISME DE FORMATION EN PRÉVENTION
SÉCURITÉ INCENDIE ÉVÉNEMENTIEL

- Connaissance de l'outil informatique.
- Savoir transmettre des consignes.
- Cours théoriques, Exercices pratiques, Examen QCU + pratique.



MODULE GESTION DES RISQUES : GESTION DES RISQUES, CONNAISSANCE DES VECTEURS D'INCENDIE

- Évaluer les risques professionnels.
- Situer le risque industriel majeur au sein des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques.
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.
- Initiation au risque incendie.
- Maîtriser la gestion des alarmes.
- Protéger le travailleur isolé.
- Sensibilisation au risque électrique.
- Cours théoriques, Exercices pratiques, Théorie et pratique.



MODULE GESTION DES RISQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.
- Connaître les différentes menaces terroristes.
- Connaître les niveaux de risque associés.
- Connaître les différents matériels terroristes.
- Savoir développer ses réflexions en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.
- Déetecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes.
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité.
- Se protéger soi-même.
- Protéger.
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention.
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre.
- Sécuriser une zone.



MODULE GESTION DES RISQUES : SECOURIR

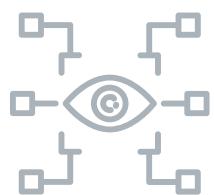
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger.
- Notions de secourisme "tactique".
- Alerter les secours.
- Cours théoriques, Exercices pratiques.



Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185

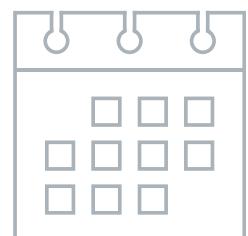
MODULE PROFESSIONNEL : SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

- Connaissance : Appliquer les techniques d'informations et de communications.
- Savoir transmettre les consignes et les informations.
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS).
- Savoir contrôler les accès.
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité.
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS).
- Cours théoriques, Exercices pratiques.



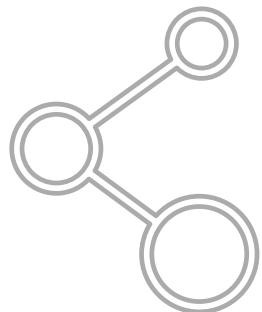
MODULE PROFESSIONNEL : ÉVÈNEMENTIEL

- Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation.
- Identifier les acteurs d'un événement.
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.
- Effectuer une inspection visuelle de bagages et une palpation de sécurité.
- Cours théoriques, Exercices pratiques.



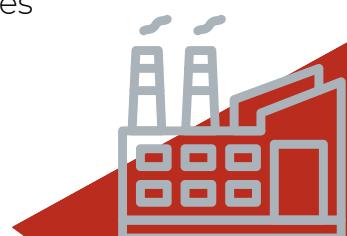
MODULE PROFESSIONNEL : TÉLÉSURVEILLANCE ET VIDÉOPROTECTION

- Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance.
- Maîtriser le corpus juridique de la télésurveillance et de la vidéosurveillance.
- Maîtriser la chaîne de télésécurité.
- Schéma d'installation de la vidéosurveillance.
- Cours théoriques, Exercices pratiques.



MODULE INDUSTRIEL :

- Évaluer les risques professionnels dans le contexte industriel.
- Situer le risque industriel majeur, en particulier au sein des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), comme les sites Seveso.
- Adapter les missions de l'agent de sécurité aux contraintes d'un site industriel : stockage ou manipulation de produits dangereux, sécurité spécifique liée aux procédés, etc.
- Identifier les risques liés aux produits dangereux, aux atmosphères potentiellement explosives (ATEX), et connaître les protections nécessaires (équipements individuels, systèmes collectifs).



Moyens pédagogiques



Les moyens pédagogiques incluent le matériel réglementaire de sécurité incendie, secourisme et interventions pratiques, conformément aux exigences légales.

- Formation en présentiel avec apports théoriques et pratiques.
- Salles équipées de vidéoprojecteurs et matériels réglementaires.
- Exercices pratiques en conditions réalistes (ronde, utilisation du bac à feu et extincteurs...).
- Suivi individuel des stagiaires.

Qualification du formateur



Nos formations sont assurées par des formateurs experts, issus du terrain de la sécurité privée et certifiés dans leurs spécialités.

Nous garantissons un enseignement concret, actualisé et conforme aux exigences réglementaires.

Modalités d'évaluation



- Une évaluation continue est réalisée tout au long de la formation afin d'assurer une progression conforme aux objectifs.
- Une évaluation finale, composée de mises en situation pratiques et d'un questionnaire à choix multiple (QCU), permet de valider les compétences opérationnelles, juridiques et techniques attendues.
- Une évaluation pratique devant jury, composé de mise en situation professionnelles simulées (évacuation, alerte, sécurisation d'un site).

Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation afin de mesurer la qualité perçue et d'assurer l'amélioration continue de nos prestations, conformément au référentiel Qualiopi.

Informations pratiques



Responsable pédagogique: Ouassil Belkacem

OPSIE Formation – 122 rue de Tourcoing, 59100 Roubaix.

07 82 07 65 40

contact.opsie@gmail.com

Accessibilité : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aménagements possibles selon la situation de handicap.

Agrément CNAPS : FOR-059-2124-04-01-20250928185